Nations Unies S/PV.4998



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

4998e séance

Mardi 29 juin 2004, à 10 heures
New York

Président :	M. Baja	(Philippines)
Membres :	Algérie	M. Djacta
	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Lucas
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Tarrisse da Fontoura
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Cheng Jingye
	Espagne	M. Sanz
	États-Unis d'Amérique	M. Holliday
	Fédération de Russie	M. Karev
	France	M. Duclos
	Pakistan	M. Khalid
	Roumanie	M. Dumitru
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande su Nord	M. King

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/2004/499)

04-40671 (F)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (S/2004/499)

Le Président (*parle en anglais)* : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/2004/499).

Les membres sont également saisis du document S/2004/514, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Angola, Bénin, Brésil, Chili, Chine, France, Allemagne, Pakistan, Philippines, Roumanie, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1550 (2004).

Concernant la résolution qui vient d'être adoptée sur le renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil de sécurité, la déclaration complémentaire suivante :

> « Comme on le sait, il est indiqué au paragraphe 12 du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/2004/499) que : "… la situation au Moyen-Orient est très tendue et le restera probablement tant que l'on ne sera pas parvenu à un règlement global portant sur tous les aspects du problème du Moyen-Orient". Cette déclaration du Secrétaire général reflète le point de vue du Conseil de sécurité. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2004/23.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 15.